PROGRAMME

DE LA

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

FONDÉE PAR L'ASSEMBLÉE CONSTITUTIVE DU 23 MARS 1923

(siège social à la Sorbonne, Institut de latin)

La *Société des Études latines*, fondée en 1923 par Jules Marouzeau, a pour objet de grouper les personnes qui s'intéressent aux études latines : Français et étrangers, membres des différents ordres d'enseignement, savants, étudiants, humanistes, représentants des diverses disciplines : philologie, linguistique, littérature, histoire, sciences auxiliaires, et de réaliser entre ses membres une libre collaboration, susceptible d'améliorer les conditions du travail scientifique et de l'enseignement.

Le Bureau est constitué comme suit pour l'année 2016 :

Président : M. G. Bonnet
Vice-Président : M. G. Freyburger
Administrateur de la Société et directeur de la Revue : M^me^ J. Champeaux
Secrétaire général de la Société : M. Br. Poulle
Secrétaire-trésorière : M^me^ J. Dion

La Société travaille en collaboration avec un grand nombre de Sociétés et de Revues de France et de l'étranger. Les membres suisses romands ont constitué en 1932 un *Groupe romand*, les membres alsaciens en 1946 un *Groupe strasbourgeois*. La Société tient des séances communes avec l'*Association des études grecques* et peut organiser des excursions-congrès destinés à établir le contact avec les latinistes de province et de l'étranger. Enfin, elle est membre de la *Fédération internationale des Associations d'études classiques* organisée sous le patronage de l'UNESCO.

Les séances de la Société sont consacrées à des communications et discussions, soit sur des questions particulières à telle discipline, soit sur des sujets d'intérêt général : travaux en cours, compte rendus de publications récentes, rapports sur l'état actuel des principales questions, sur le progrès et la coordination des différents disciplines ou des mêmes disciplines dans différents pays, exposés de doctrine, discussions des méthodes de recherche et d'enseignement, examen des relations entre l'enseignement et la science, enquête et suggestions sur des sujets d'ordre pratique, tels que : documentation, édition, impression, mises au point et orientations pour les étudiants et les chercheurs.

Les séances ont lieu à Paris (voir la convocation), le 2^e^ samedi de chaque mois, à 15 heures 30 (réunion libre à 15 heures).

La ***Revue des Études latines***, organe de la Société, publie un Bulletin critique où sont recensés les ouvrages récemment parus, ainsi que des articles scientifiques, en langue française de préférence.

Le ***Comité de rédaction*** de la *Revue des Études latines* est formé par les membres du Bureau de la Société des Études latines, constitué comme il a été dit plus haut, et par M. Fr. Ploton-Nicollet, *Rédacteur en chef*, assisté de M. J. Elfassi, M. G. Flamerie de Lachapelle et M^me^ M. Labonnelie. Ce comité anime la *Revue*, en assure la promotion, suscite la collaboration de savants étrangers. Il répartit entre les spécialistes des différentes disciplines les ouvrages adressés pour compte rendu à la *Revue* par les éditeurs français et étrangers.

REL_94.indb 7 24/10/2017 11:22:22

Le ***Comité de lecture international*** est constitué des membres du Bureau (membres de droit) et, à titre personnel, des professeurs L. Havas (Debrecen) †, C. Moreschini (Pise), J. Poucet (Louvain-Bruxelles), G. Vogt-Spira (Marbourg), A. Ziołkowski (Varsovie). L'Administrateur peut en outre faire appel à l'expertise de spécialistes dans les diverses disciplines : langue et littérature latines, archéologie et histoire de l'art antique, droit romain, grammaire et linguistique, histoire ancienne, etc.

Les textes examinés (avant leur présentation sous la forme de communications devant la Société des Études latines, ou bien soumis à l'arbitrage du Comité pour être publiés dans la *Revue*) sont classés, s'ils sont retenus, dans une des trois catégories suivantes :

1. *Notes et discussions*, pour donner un compte rendu détaillé, d'un point de vue critique, de récents ouvrages de synthèse ;

2. *Études et mémoires* : ces articles, le plus souvent issus d'une communication faite aux séances mensuelles de la Société des Études latines, sont le résultat d'une recherche originale ;

3. Mise au point périodique d'une recherche continue menée par tel ou tel savant réputé.

Tout le **courrier postal**, à l'exception du courrier **financier**, doit être adressé à :

Revue des Études latines
Mme Jacqueline Champeaux, Administrateur de la Société
Université de Paris IV-Sorbonne, Institut d'études latines
1, rue Victor-Cousin,
F-75230 – Paris, cedex 05.

Sont particulièrement concernés :
- les nouvelles adhésions,
- les changements d'adresse,
- les projets de communication et d'article,
- tous les textes destinés à la *Revue* : articles, notes, comptes rendus,
- ainsi que les ouvrages adressés pour recension par les maisons d'édition.

On peut aussi, par **courriel**, écrire à societe-etudes-latines@listes.paris-sorbonne.fr

L'adhésion à la Société comporte une cotisation annuelle de 60 euros (cotisation à la Société et abonnement à la *Revue* pour la France et l'étranger) qui donne droit soit au dernier tome de la *Revue* sous forme papier soit à l'ensemble des numéros en ligne ne comprenant pas les deux derniers tomes ; ceux qui souhaitent à la fois le dernier tome et l'ensemble des tomes en ligne ont la possibilité de choisir une cotisation de 90 euros. Pour la nouvelle cotisation d'accueil (30 euros), voir le site internet de la Société (rubrique « actualités financières »).

Les membres de la Société à jour de leur cotisation ont le droit au service gratuit de la *Revue*.

Pour le **paiement des cotisations**, tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de la Société des Études latines, sans nom de personne. Ils seront adressés à :

Mme Jeanne Dion, trésorier de la Société des Études latines,
52, avenue Paul Déroulède, 54520 – Laxou.

Les sociétaires sont priés de bien vouloir régler leur cotisation dès le début de l'année civile.

Pour les **non-sociétaires**, l'abonnement à la *Revue* est fixé au prix de 70 euros HT pour les particuliers, donnant droit au dernier tome de la *Revue* sous forme papier soit à l'ensemble des numéros en ligne ne comprenant pas les deux derniers tomes. Pour les institutionnels, il est à 70 euros HT pour le dernier tome de la *Revue* sous forme papier, et il débute à 180 euros HT pour l'ensemble des tomes en ligne ne comprenant pas le dernier tome. Les demandes d'abonnement et commandes de publication peuvent être adressées au diffuseur

Société des Belles Lettres, 95, boulevard Raspail, 75006 – Paris

On peut consulter le **site de la Société** : www.societedesetudeslatines.com, où l'on trouvera des informations sur les activités de la Société, les instructions aux auteurs, et la possibilité d'un abonnement électronique à l'ensemble des numéros de la *Revue* depuis ses débuts.

REL_94.indb 8 24/10/2017 11:22:23